

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 15 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nadège BOISSIN, Solène ESPITALLIER, Isabelle DESRUT, Nicole NEYRON, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Absents excusés : Madame Géraldine PETIT et Monsieur Régis D'OLEON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :

Le Compte Rendu du 8 décembre 2022 transmis à tous les administrateurs le 9 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n° 1

Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 8 décembre 2022 concernant 5 demandes d'Usagers quant à leur facture d'énergie et de cantine.

Question n° 2

Bilan d'activité des différents services

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Avant que soit présenté par Madame FLECHAIRE le bilan des différents services du CCAS, il est demandé que 2 points soient abordés :

1) **Monsieur SOLLIER** souhaite revenir sur l'âge requis pour le repas de fin d'année des Séniors et pour le colis octroyé.

En effet, l'âge de 85 ans semble être pour tous les membres du Conseil, un âge trop avancé pour accorder le colis.

Le débat laisse entrevoir la solution d'amener progressivement l'âge du repas à 70 ans et 80 ans pour les colis.

En 2023, l'âge requis pour le repas pourrait être de 68 ans et 83 ans pour avoir droit au colis.

Sachant qu'il est difficile aujourd'hui d'estimer la proportion de la population des personnes de 80 ans et plus, puisque nous ne disposons plus des listes électorales pour établir ce recensement (mesures RGPD), il est préférable d'anticiper progressivement l'âge requis pour limiter un surcoût budgétaire trop important pour la Municipalité.

2) Monsieur GRAVIÈRE informe l'assemblée sur le fait d'avoir été interpellé par des Administrés sur l'augmentation des tarifs de la mutuelle communale (hausse pratiquée de 55 % depuis sa mise en place ?).

Il souhaiterait avoir une visibilité sur 5 ans, quant aux données quantitatives de cette mutuelle, en particulier une courbe de progression du nombre d'adhérents.

Madame FLECHAIRE propose d'inviter Monsieur TARDIEU à s'exprimer lors du prochain Conseil accompagné d'un témoignage d'une adhérente.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres car pertinente avant de lancer une nouvelle démarche de consultation auprès des assureurs.

Madame FLECHAIRE invite ensuite le Conseil à reprendre ensemble le rapport d'activité qui leur a été remis, afin de répondre aux questions suscitées par le bilan de chaque service du CCAS.

Quelques éléments du rapport d'activité sont mis en avant concernant :

1°) Les Aides facultatives accordées en 2022 :

Mme FLECHAIRE récapitule les aides octroyées sur les 3 dernières années avec la hausse des aides à l'énergie :

ANNEE	NOMBRE D'AIDES OCTROYEES	MONTANT DES AIDES
2020	29	3 751 €
2021	76	6 748,92 €
2022	146	10 707 €

2°) Le Service d'Aide à domicile :

Au 31/12/2022, l'équipe du SAAD était composée de 14 Agents, soit : 12 Titulaires, 1 CDD et 1 CAE.

L'année 2022 est une année significative quant à l'amélioration des conditions de travail de l'équipe des Aides à domicile à plusieurs niveaux :

A°) Mise en place d'une indemnité de déplacement supplémentaire à compter de 5 kms

B°) Revalorisation des salaires avec l'instauration d'un Complément de Traitement Indiciaire (CTI) au 1/4/2022.

C°) Poursuite des cours de pilates mis en place au 01/11/2021 à raison d'1 Heure hebdomadaire jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre (puis interruption de l'action faute de participantes).

D°) Installation d'un groupe de paroles animé par une Psychologue Clinicienne à la demande de certains Agents sur le troisième trimestre.

E°) Formation de remise à niveau sur les gestes de premiers secours pour l'ensemble des Aides à domicile et du personnel administratif.

On constate en 2022, une diminution du nombre total d'heures d'intervention et par conséquent une diminution des recettes.

RECETTES 706 612/ Prestations de services AM		
Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022
377 286 €	382 942 €	344 965,77 €

En 2020 et 2021, le Département a payé des heures ADPA non réalisées pour faire face à la perte des heures due au COVID par les SAAD en prenant comme période de référence le mois le plus élevé en heures réalisées.

Les difficultés de recrutement sur le métier de l'Aide à domicile ont contraint le service à refuser des contrats. Les mêmes créneaux horaires (au moment des repas) sont très souvent demandés.

De plus, certains Agents du SAAD à temps non complet préfèrent privilégier cette quotité hebdomadaire.

Epuisement professionnel constaté sur ce métier ; la moyenne d'âge est de 55 ans.

5 Agents seulement souhaitent travailler à temps plein. Cette réalité se retrouve également sur les autres CCAS.

3°) Le Service du Portage de repas :

Le CCAS a connu sur l'année 2022, une forte diminution du nombre de repas.

De nombreux départs en EHPAD non remplacés par de nouveaux bénéficiaires.

Demandes ponctuelles non suivies (sans motif inhérent à la qualité).

Les Usagers ont diminué le nombre de repas pris hebdomadairement.

38 repas/jour est la quantité maximale livrée hebdomadairement. Souci d'économie des Usagers ?

La qualité des repas n'est pas remise en question.

Comme chaque année, baisse du nombre de repas au mois de décembre due à l'interruption du Service en fin d'année du 20/12/22 au 02/01/23 en raison de la fermeture de la Cuisine Centrale.

Le prix du repas a été revalorisé à 8,60 euros, au 01/10/2022 afin de suivre l'évolution de la Société ELIOR.

Monsieur CARLE insiste sur le fait que « la restauration scolaire applique la démarche « ECOCERCLE » avec le renoncement au plastique pour privilégier l'inox et le verre ».

Monsieur SOLLIER demande que l'on « se rapproche d'ELIOR pour vérifier la continuité de l'usage du plastique sur les barquettes de conditionnement ».

4°) Le Club des Séniors :

Faute de demande, la réouverture du Club des Valayans n'a pu être effective en 2022.

Sur le Club de Pernes, on comptabilise une trentaine d'adhérents.

Aménagement d'une salle « détente » équipée d'un téléviseur et d'un espace lecture afin de proposer aux Séniors un lieu de convivialité sans support ludique.

23 sorties proposées sur l'année (visites de musée, restaurants, activités à la médiathèque, bowling...), 10 lotos, 1 concours de pétanques....

Conception et réalisation en partenariat avec le Service Communication de la Ville d'un album photo retraçant les diverses sorties du CLUB.

L'objectif sur 2023 sera de dynamiser et rendre plus attractif le Club des Séniors.

Madame BOISSIN propose « la mise en place pour les Séniors plus autonomes, de petits voyages sur quelques jours ; Ces séniors non intéressés par les activités « sédentaires » de jeux de cartes/jeux de société, apprécieraient d'intégrer un groupe pour faire un court séjour ».

L'isolement des personnes âgées est ensuite un sujet soulevé.

Le CCAS doit améliorer le recensement des personnes vulnérables sur la Commune.

Selon **Monsieur SOLLIER**, « pour un meilleur repérage des personnes vulnérables sur la commune, il faut organiser une rencontre en septembre avec le chef de centre pour s'accorder sur une fiche d'identification que les pompiers à l'occasion de leur tournée des calendriers de fin d'année, nous ferait suivre. »

Monsieur GRAVIÈRE complète cette idée en « utilisant le relai des Présidents de quartier pour les sensibiliser au repérage des personnes fragiles. »

Question n°3

Vote du compte administratif 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT					RECETTES						
DEPENSES					RECETTES						
002	Résultat de fonctionnement reporté	Prév 2022	DfA	2022 modifié	réalisé 2022	013	Atténuations de charge	Prév 2022	DfA	2022 modifié	réalisé 2022
002	Déficit antérieur reporté					6419	Remb. Rémunération personnel	10 300,00 €		10 300,00 €	9 915,55 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			10 300,00 €	0,00 €	10 300,00 €	9 915,55 €
011	Charges à caractère général					70	Produits de gestion courante				
6042	Contrat prestations (portage)	40 840,00 €	3 000,00 €	43 840,00 €	37 097,05 €	7031	Concession dans les cimetières	3 500,00 €		3 500,00 €	2 753,33 €
60511	Eau et assainissement	320,00 €		320,00 €	209,53 €	704-612	Prestations de services AM	378 200,00 €		378 200,00 €	344 955,77 €
60612	Energie - Electricité	4 700,00 €		4 700,00 €	2 907,70 €	705-613	Portage repas	66 200,00 €		66 200,00 €	72 282,00 €
60922	Carburants	3 200,00 €		3 200,00 €	2 110,21 €	706-614	Panobus	450,00 €		450,00 €	348,00 €
60923	Alimentation	620,00 €		620,00 €	670,51 €	70688	Autres produits des régies (adhésion club.dons...)	600,00 €		600,00 €	1 510,00 €
60928	Fournitures non stockées (fota)	620,00 €		620,00 €	28,90 €			446 950,00 €	0,00 €	446 950,00 €	421 893,10 €
60931	fournitures d'entretien	350,00 €		350,00 €	0,00 €	74	Dotations, subventions et participations				
60932	Fourniture petit équipement (gants)	1 200,00 €		1 200,00 €	849,51 €	744	FCTVA				
60936	Vêtements de travail	629,00 €	100,00 €	729,00 €	729,00 €	74718	Autres participations de l'Etat	35 000,00 €		35 000,00 €	23 121,26 €
6094	Fournitures administratives	950,00 €	1 500,00 €	2 450,00 €	2 363,65 €	7473	Département	4 937,00 €		4 937,00 €	9 874,00 €
6098	Autres matières et fournitures				1 393,46 €	7474	Subvention et parts communes	100 000,00 €	30 000,00 €	130 000,00 €	140 000,00 €
611	Contrats de prestations de services		1 000,00 €	1 000,00 €	550,00 €			139 937,00 €	30 000,00 €	169 937,00 €	172 995,26 €
6135	Locations mobilières	1 200,00 €	800,00 €	2 000,00 €	1 647,76 €	75	Autres produits de gestion courante				1 768,06 €
615221	Bâtements publics				228,00 €	7588	Produits divers gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 768,06 €
61551	Entretien réparation mat. Routant	1 420,00 €	1 900,00 €	3 320,00 €	3 518,24 €	77	Produits exceptionnels				
6156	Maintenance	5 500,00 €	14 000,00 €	19 500,00 €	14 631,25 €	7713	Libéralités reçues/Dons	600,00 €			0,00 €
6191	Primes d'assurances	7 500,00 €		7 500,00 €	4 563,28 €	7718	Autres produits exceptionnels	100,00 €			7,27 €
6184	Versements org. formation	1 800,00 €		1 800,00 €	820,00 €	773	Mandats annulés (exercice antérieur)	2 000,00 €			0,00 €
6226	Honoraires	380,00 €		380,00 €	100,40 €			2 700,00 €	0,00 €	2 700,00 €	7,27 €
6232	Fêtes et cérémonies		400,00 €	400,00 €	168,00 €	82	Produits exceptionnels				
6238	Divers (vaccins - tickets régies)	60,00 €		60,00 €	60,00 €	777	Quote part sub-investissement	2 000,00 €		2 000,00 €	288,00 €
6251	Frais de déplacement	3 150,00 €		3 150,00 €	3 078,33 €			2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	288,00 €
627	Services bancaires et assimilés	250,00 €		250,00 €	50,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté 2021				
6281	Concours divers (coûtsatons...)	349,85 €		349,85 €	349,85 €			109 232,62 €		109 232,62 €	109 232,62 €
		74 838,85 €	22 700,00 €	97 538,85 €	78 116,19 €						
012	Charges de Personnel										
6332	Cotisation FNAL	2 050,00 €		2 050,00 €	1 991,38 €						
6336	Cotisations CNFPT-CDG	5 200,00 €		5 200,00 €	5 859,12 €						
64111	Rémunération principale-Titulaire	351 000,00 €	7 000,00 €	358 000,00 €	345 536,31 €						
64112	Supplément familial NBI	3 950,00 €		3 950,00 €	3 878,75 €						
64114	Personnel Titulaire-Indemnité Inflation				1 700,00 €						
64118	Autres indemnités	37 600,00 €		37 600,00 €	54 573,13 €						
64131	Rémunération principale-Non tit	4 850,00 €	3 000,00 €	7 850,00 €	5 254,33 €						
64184	Emplois d'insertion - Indemnités Inflation				400,00 €						
64188	Autres emplois d'insertion	75 000,00 €		75 000,00 €	57 827,47 €						
6451	Cotisations URSSAF	43 800,00 €		43 800,00 €	40 583,61 €						
6453	Cotisations Caisses de retraite	41 000,00 €		41 000,00 €	38 095,19 €						
6454	Cotisations ASSEDEC	3 150,00 €		3 150,00 €	353,11 €						
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 400,00 €		14 400,00 €	15 800,88 €						
6458	Compensation FNC	3 430,00 €		3 430,00 €	2 781,00 €						
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 995,00 €		3 995,00 €	3 582,00 €						
6475	Médecine du travail	3 100,00 €		3 100,00 €	2 892,00 €						
		592 525,00 €	10 000,00 €	602 525,00 €	580 809,28 €						
023	Virement à la section d'investissement										
023	Virement à la section d'invos	8 851,77 €		8 851,77 €	0,00 €						
		8 851,77 €	0,00 €	8 851,77 €	0,00 €						
65	Autres charges de gestion courante										
6541	Perles sur créances récouvrables	300,00 €		300,00 €	0,00 €						
6512	Droits d'utilisation informatique	5 200,00 €		5 200,00 €	0,00 €						
		5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €						
66	Secours										
6592	Aides	17 000,00 €	-3 000,00 €	14 000,00 €	10 707,78 €						
		17 000,00 €	-3 000,00 €	14 000,00 €	10 707,78 €						
65988	Autres charges de gestion courante										
65988	Autres (arrondis PAS)	4,00 €		4,00 €	2,72 €						
		4,00 €	0,00 €	4,00 €	2,72 €						
67	Charges exceptionnelles										
6718	autres charges exceptionnelles	200,00 €		200,00 €	0,00 €						
673	Titres annulés (année précédente)	1 000,00 €		1 000,00 €	432,25 €						
		1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	432,25 €						
68	Dotations aux provisions										
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation		300,00 €	300,00 €	268,99 €						
		0,00 €	300,00 €	300,00 €	268,99 €						
642	Opération d'ordre de transfert entre sections										
6811	Dotations aux amortissements	11 200,00 €		11 200,00 €	3 316,48 €						
		11 200,00 €	0,00 €	11 200,00 €	3 316,48 €						
	TOTAL	711 119,62 €	30 000,00 €	741 119,62 €	673 653,62 €	TOTAL	711 119,62 €	30 000,00 €	741 119,62 €	716 983,66 €	

INVESTISSEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
001	Résultat d'inv. Reporté	Prév 2022	réalisé 2022	R à réaliser	001	Résultat d'investissement reporté	Prév 2022	réalisé 2022	R à réaliser
001	Déficit d'investissement				001	Excédent d'investissement	10 875,00 €	10 875,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €			10 875,00 €	10 875,00 €	0,00 €
040	Subventions d'investissement				10	Immobilisations corporelles			
13914	Amortissement subv. versée par la ville	2 000,00 €			1058	Excédents de fonct. Capitalisés	23 542,40 €	23 542,40 €	
13918	Amortissement subv. versée par autres organismes	2 000,00 €	289,00 €	0,00 €	10222	FCTVA	2300	3 017,00 €	
		2 000,00 €	289,00 €	0,00 €			25 842,40 €	26 559,40 €	0,00 €
20	Immobilisation incorporelle				13	Subventions			
2051	Concessions, brevets, licences	3 100,00 €		3 100,00 €	1312	Subvention régionale			
		3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €	1314	Communes			
					1318	Autres organismes/locaux			0,00 €
21	Immobilisation corporelle								0,00 €
2182	Matériel de transport	13 858,00 €			021	Virement de la section de fonctionnement			
2183	Matériel de bureau et informatique	4 753,77 €	715,53 €	2 550,00 €	21	Virem. de la section de fonct	8 851,77 €		
2184	Mobilier	3 200,00 €	2 593,79 €				8 851,77 €	0,00 €	0,00 €
2188	Autres	29 858,00 €	1 198,97 €	1 984,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
		51 669,77 €	4 608,26 €	4 534,00 €	28205	Concessions et droits	3 500,00 €	284,00 €	
					28158	Autres installations		76,00 €	
					28182	Matériel de transport	6 500,00 €	1 768,50 €	
					28183	Matériel de bureau informatique	800,00 €	960,34 €	
					28184	Mobilier	100,00 €	78,59 €	
					28188	Autres	300,00 €	138,95 €	
							11 200,00 €	3 316,48 €	
	TOTAL	58 769,77 €	4 894,26 €	7 834,00 €	TOTAL	58 769,77 €	40 751,48 €	0,00 €	

Concernant le FONCTIONNEMENT, les charges de personnel représentent 86 % des dépenses de fonctionnement contre 12 % pour les charges à caractère général.

Les prestations du service d'Aide-Ménagère constituent les plus grosses recettes perçues par le CCAS (58 %) suivies par la Subvention Communale (24 %) et les recettes du portage de repas (12 %).

Les recettes générées par le service du Perno'bus sont quasi nulles.

L'année 2022 présente un **solde de fonctionnement** de : 42 410,24 €

Et un **résultat d'investissement** de : 35 857,22 €

Sachant que le CCAS dispose de 7 634 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement, la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent disponible pour le budget 2023 de **70 633,46 €**, toutes sections confondues.

On constate qu'une partie du fonds de roulement a été consommé sur l'exercice 2022.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Madame DESRUT demande à ce qu'un comparatif des années N-1 et N-2 soit mentionné sur la présentation à venir du Compte Administratif 2023.

Question n°4 **Vote du compte de gestion**

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	56 769,77	741 119,62	797 889,39
Titres de recette émis (b)	29 875,88	619 094,81	648 970,69
Réductions de titres (c)		12 263,57	12 263,57
Recettes nettes (d = b - c)	29 875,88	606 831,24	636 707,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	56 769,77	741 119,62	797 889,39
Mandats émis (f)	4 894,26	677 958,82	682 853,08
Annulations de mandats (g)		4 305,20	4 305,20
Depenses nettes (h = f - g)	4 894,26	673 653,62	678 547,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 981,62	66 822,38	41 840,76
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	10 875,60	23 542,40	24 981,62		35 857,22
Fonctionnement	132 775,02	23 542,40	-66 822,38		42 410,24
TOTAL I	143 650,62	23 542,40	-41 840,76		78 267,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	143 650,62	23 542,40	-41 840,76		78 267,46
TOTAL I + II + III	143 650,62	23 542,40	-41 840,76		78 267,46

Question n°5
Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire participe à l'information des membres du Conseil d'Administration et facilite les échanges sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

En 2023, les frais relatifs aux dépenses du personnel représenteront encore le poste principal des dépenses de la section de fonctionnement : la volonté de revaloriser les salaires pour rattraper l'inflation influera de nouveau sur l'évolution des dépenses de personnel sachant que la hausse des salaires sur le plan national devrait atteindre 4 % en moyenne.

Cette inflation laisse pressentir également une augmentation des dépenses au chapitre 011 sur les charges à caractère général, plus précisément sur les dépenses relatives à la consommation énergétique et les frais de déplacements relatifs au coût du carburant.

En matière de recettes, les produits de gestion courante au chapitre 70 représentent la part la plus importante des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS.

On peut espérer que les recettes des prestations rendues auprès des Usagers retrouvent en 2023, un niveau de service plus important.

Au chapitre 74 Dotations et participations, la subvention de la commune est la principale ressource du CCAS.

Malgré un contexte budgétaire municipal très contraint, la Ville maintient toujours sa politique de solidarité menée en direction des séniors et des personnes précarisées et poursuivra son soutien financier au CCAS.

En conclusion, face au contexte inflationniste actuel, l'objectif affiché pour 2023 est de compenser les dépenses de fonctionnement en concentrant nos efforts sur :

-l'accroissement de l'activité des Services du Portage de repas et du SAAD en privilégiant la communication de ces services,

-le Perno'bus, sous-utilisé, devra également être plus actif ,

-et l'amélioration de l'image du CCAS auprès des Séniors en la rendant plus dynamique avec la mise en place d'actions touchant un plus large public.

L'ensemble des membres du Conseil reviennent également sur la nécessité de mettre en place un service informatique destiné à faciliter les démarches administratives des Séniors (impôt, retraite...) voire à tous les Usagers en difficulté sur le numérique.

Question n°6
Revalorisation du tarif du service de minibus

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Le tarif demandé aux Utilisateurs du minibus est inchangé depuis le 01/07/2017 ; il est au tarif de 2 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil ne souhaitent pas de revalorisation de ce tarif mais une réflexion sur des pistes d'optimisation du service puisque celui-ci est sous utilisé.

Multiplier la communication de ce service : distribuer les dépliants auprès des blouses blanches, des professionnels de santé.

Monsieur CARLE : « il faut remettre les dépliants de communication auprès des médecins et infirmiers ; relais plus efficaces si eux-mêmes sont sensibilisés en direct ».

Monsieur GRAVIÈRE : « ce minibus peut permettre aux Pernois qui ne disposent plus de médecin d'aller au Cabinet Médical des Valayans pour consulter ».

Madame BOISSIN : « les utilisateurs habituels peuvent développer le parrainage : 1 trajet offert à l'utilisateur qui coopte un usager extérieur ».

Monsieur CARLE : « Peut-t-on avoir une subvention mob'ilité sur le Perno'bus ; la question est posée, en attente d'une prochaine réponse »

Question n°7

Modification du tableau des effectifs du personnel

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Dans le cadre des avancements de grade de 2 Agents, Didier CARLE, informe les membres du Conseil qu'il convient de créer 2 postes d'Agent Sociaux principaux de 2^{ème} classe pour 2 Aides à Domicile et un poste d'Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Vu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité cette décision à compter du 1^{er} avril 2023 d'une part et du 01/09/2023 d'autre part.

Question n° 8

Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 06/01/2023 au 03/03/2023.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	6
Bons de carburant/bouteille gaz/ bidon pétrole	4
Bons alimentaires U et Intermarché	2
Colis Alimentaires	2

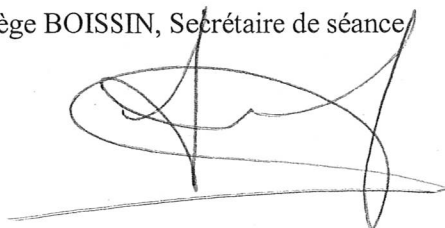
Informations et Questions diverses

1°) Madame FLECHAIRE informe les membres sur la Conférence en prévention des AVC, qui se tiendra le lundi 3 avril au Centre Culturel des Augustins.

2°) Monsieur SOLLIER demande une révision de la page du CCAS sur le site de la ville : y insérer la nouvelle plaquette de communication, changer le titre « Action Sociale » en « CCAS » et apporter des compléments de renseignements sur les activités proposées.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur CARLE remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20 Heures 15.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

